

Le MEDEF salue l'entrée en vigueur de l'accord de Paris et s'engage pour la COP22

Publié le 4 novembre 2016

Pour le MEDEF, cet accord marque le signal d'un engagement mondial.

Promouvoir le rôle des entreprises et leur donner les moyens de déployer leurs solutions passe par la définition de signaux clairs en termes de soutien à l'innovation et de prix du carbone notamment.

Le MEDEF souhaite la poursuite de cette dynamique avec la définition des contributions nationales et l'harmonisation de l'ambition de nos partenaires pour assurer des conditions de concurrence équitable, la mise en place d'un cadre de suivi et de mécanismes de mesure, reporting et vérification, la définition d'un cadre pour l'innovation et le transfert de technologies et la généralisation des mécanismes de marché pour diffuser le signal-prix du carbone.

La priorité est également de valoriser le rôle central des entreprises pour apporter des solutions au défi climatique. Promouvoir le rôle des entreprises et leur donner les moyens de déployer leurs solutions passe par la définition de signaux clairs en termes de soutien à l'innovation et de prix du carbone notamment. Sans entreprise compétitive, on ne règlera pas le défi du changement climatique.

Du 15 au 17 novembre, Pierre Gattaz conduira une délégation de chefs d'entreprise français à Marrakech pendant la COP22 afin de favoriser les partenariats entre entreprises françaises et marocaines dans les domaines liés à l'énergie, au climat, à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'accès à l'énergie (électrification rurale), la ville durable, l'eau, l'alimentation, les déchets... Poursuivant leur partenariat noué pour la COP21 (voir le Manifeste ci-dessous), le MEDEF et son homologue marocain la CGEM organisent à cette occasion plusieurs événements marquant l'engagement des entreprises françaises et marocaines en faveur de la lutte contre le changement climatique.